

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE EN DATE DU 23/04/2016

- **PRÉAMBULE**
- **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS**
- **OBJET**
- **SERVICE DE MISE À DISPOSITION DU SITE**
- **SERVICE DE L'INTERMÉDIATION ET DE MISE EN RELATION**
- **SERVICE DE COLLECTE ET DE SUIVI DES DONS**
- **VALIDITÉ, MODIFICATIONS ET RÉSILIATION**
- **RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION DONACTION**
- **NOTIFICATIONS**
- **VERSEMENT DU DON**
- **PROJET**
- **STIPULATIONS DIVERSES**
- **LOI APPLICABLE**

- **MISE EN DEMEURE**
- **RESILIATION ET POURSUITE**
- **MENTIONS LÉGALES**

IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT ET DE COMPRENDRE CES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE. EN ACCEPTANT LES PRÉSENTES, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LES TERMES ET CONDITIONS CI-APRÈS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES TERMES ET CONDITIONS ET QUE VOUS NE VOULEZ PAS LES RESPECTER, VOUS NE DEVREZ PAS LES ACCEPTER ET NE POURREZ PAS, EN CONSÉQUENCE, BÉNÉFICIER DES SERVICES PROPOSÉS PAR LA PLATE FORME SUR LE SITE.

1. PRÉAMBULE

(A) Les présentes Conditions Générales d'utilisation du site en date du 23/04/2016 (ci-après dénommées les « Conditions Générales ») décrivent les termes et conditions applicables à l'accès aux Services proposés sur le Site.

(B) Le Site est la propriété exclusive de l'Association DonAction , Association sous loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé au 28 avenue d'Arromanches 94100 Saint Maur des Fossés, immatriculée en Préfecture sous le numéro W941010465 (ci-après dénommée l'« AssociationDonAction »). Le nom de l'Association DonAction est également utilisé en tant que nom commercial,

nom de la plateforme électronique sur Internet et en référence aux Services proposés sur le Site aux Donateurs.

(C) Les Services proposés par l'Association DonAction ont pour objet:

(i) l'intermédiation entre les Porteurs de Projets et les Donateurs via la plateforme Internet gérée par l'Association DonAction aux fins de faciliter leur interaction et de promouvoir les Projets présentés sur le Site, et

(ii) la collecte des Dons ou de biens (vêtements, matériels, alimentations non périssables, produits de première nécessité etc...) par l'intermédiation du Site de l'Association aux fins de permettre aux Donateurs d'apporter leur soutien aux Porteurs de Projets et de permettre la réalisation des Projets présentés sur le Site.

(iii) une aide aux associations humanitaires et caritatives (Associations partenaires) grâce aux redistributions des dons prélevées sur les donateurs et également une aide de biens (vêtements, matériels, alimentations non périssables, produits de première nécessité etc...)

2. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS

2.1 Définitions

Pour les besoins des présentes, les expressions comportant une majuscule auront le sens qui leur est donné ci-après, à moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement:

« Association » désigne tout fonds de dotation, Fondation ou Association à but non lucratif soumis à la loi du 1er juillet 1901;

« Associations partenaires » : associations humanitaires et caritatives choisies par l'Association DonAction et percevant chacune, une part équitable de la redistribution de 10 % des dons collectés par la plateforme.

« Contreparties » désigne les informations relatives à un Projet réservées aux Donateurs ou les avantages particuliers éventuels que le Porteur de Projets propose de mettre à disposition des Donateurs en échange de leur contribution. Les contreparties proposées dans le cadre d'un projet sont définies par le Porteur de Projets;

« Conditions Générales » désigne les présentes Conditions Générales d'utilisation du Site applicables aux Visiteurs qui peuvent être consultées sur le Site par tout Visiteur et auxquelles ces Visiteurs doivent adhérer pour pouvoir devenir Membre;

« Droits de Propriété Intellectuelle » désigne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle tels que prévus par le Code de propriété intellectuelle et les conventions nationales et, notamment, les droits d'auteur, les droits voisins des artistes interprètes et des producteurs phonographiques et vidéo graphiques, le droit des marques, les brevets, appellations commerciales (y compris les noms de domaine Internet et les noms d'adresse e-mail), les copyrights, droits moraux, droits sur tous modèles, droits sur toutes bases de données, savoir-faire, enregistrés ou non ou pouvant être enregistrés ou non et subsistant dans toute partie du monde;

« Don ou Contribution » désigne toute somme en numéraire collectée par les Porteurs de Projets par l'intermédiation du Site auprès des Donateurs en vue de réaliser un ou plusieurs Projets proposés sur le Site; également don récolté (vêtements, matériels, alimentations non périssables, produits de première nécessité etc...)

« Donateur » désigne un Membre qui s'est inscrit sur le site et/ou qui souhaite soutenir un ou plusieurs Projets proposés sur le Site en contribuant à des Dons aux Porteurs de Projets;

« Entreprise » désigne toute personne morale de droit public ou privé (autre qu'une Association);

« Équipe » désigne un système informatique qui permet de regrouper par palier des positions où membres rentrant dans la structure. C'est un guide informatique (programme) qui permet de positionner les membres qui permet de positionner les membres selon une forme définie où selon un ordre défini où aléatoire.

« Espace Individualisé » désigne (i) en ce qui concerne un Porteur de Projet, le compte (en ce incluant le nom d'utilisateur et le mot de passe choisis par le Porteur de Projet) et l'espace mis à sa disposition sur le Site pour présenter son Projet, et (ii) en ce qui concerne un Donateur, le compte (en ce incluant le nom d'utilisateur et le mot de passe choisis par le Donateur) et l'espace personnel qui est réservé à chaque Donateur inscrit sur le Site contenant les informations sur ce Membre, ainsi que les caractéristiques des Projets

proposés aux Membres, en vue de leur participation au développement desdits Projets;

« Force Majeure » désigne tous incendies, toutes inondations, éléments naturels ou autres catastrophes naturelles, toutes déclarations ou progressions d'hostilités, guerres, émeutes ou troubles publics, actes ou omissions du gouvernement ou d'autorités compétentes, pannes, blocages, défaillances ou variations des installations ou des réseaux de télécommunications, ou toutes autres causes similaires ou non aux causes mentionnées ci-dessus échappant au contrôle raisonnable d'une partie à un contrat et entraînant tout manquement ou retard dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre d'un contrat;

« Jour Ouvré » désigne un jour calendaire à l'exception des samedis, dimanches, et jours fériés en France métropolitaine.

« Membre » désigne les Porteurs de Projets et les Donateurs inscrits sur le Site sous condition d'avoir préalablement adhéré aux Conditions Générales;

« Objectif de Levée des Dons » désigne le montant des Dons recherchés par le Porteur de Projets pour la réalisation d'un Projet et ouverts à la collecte auprès des Donateurs par l'intermédiation du Site; également récolte des Dons ou de biens (vêtements, matériels, alimentations non périssables, produits de première nécessité etc...)

« Particulier » désigne toute personne physique et majeure à la date de son inscription sur le Site jouissant de sa pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable en fonction du pays de résidence;

« Partie » désigne, selon le cas, l'Association DonAction et/ou tout Membre ayant accepté l'application des Conditions Générales, et « Parties » désigne l'ensemble d'entre elles;

« Période de Collecte des Dons » désigne la période annuelle pendant laquelle les Donateurs doivent renouveler contribuer leurs Dons par l'intermédiation du Site et atteindre l'Objectif de Levée des Dons nécessaires à la réalisation du Projet; également la collecte des Dons ou de biens (vêtements, matériels, alimentations non périssables, produits de première nécessité etc...)

« Période de réalisation » désigne la période pendant laquelle le Porteur de Projet met en œuvre les démarches nécessaires à la réalisation de son projet, après avoir reçu la donation demandée.

« Porteur de Projet » ou « Créateur de Projet » désigne toute Entreprise, Association ou Particulier inscrit sur le Site dans l'objectif d'apporter et de promouvoir un ou plusieurs Projets qui seront réalisés avec le soutien des Dons collectés par l'intermédiation du Site auprès des Donateurs ;

« Projet » désigne toute initiative à but lucratif ou non lucratif portée par un Porteur de Projet et publiée sur le Site conformément aux Conditions Générales;

« Services » désigne les services proposés par l'Association DonAction , notamment (i) l'intermédiation entre les Porteurs de Projets et les Donateurs via la plateforme Internet gérée par l'Association DonAction aux fins de faciliter leur interaction et de promouvoir les Projets présentés sur le Site, et (ii) la collecte des Dons par l'intermédiation du Site aux fins de permettre

aux Donateurs d'apporter leur soutien aux Porteurs de Projets et de faire des donations pour la réalisation des Projets présentés sur le Site;

« Site » ou « www.donation.net » désigne le site de l'Association, la propriété exclusive de l'Association DonAction , dont le but est notamment de permettre aux Porteurs de Projets de promouvoir leurs Projets et aux donateurs d'apporter leur soutien par les Dons collectés sur le Site pour la réalisation de Projets;

« Association » désigne l'Association DonAction, Association déclaré par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 aout 1901, dont le siège social est situé au 28 avenue d'Arromanches 94100 Saint Maur des Fossés, immatriculée en préfecture sous le numéro W941010465;

« Visiteur » désigne toute personne qui se rend sur le Site pour consulter le contenu et les informations publiés sur le Site sans y être inscrite ou préalablement à son inscription sur le Site en tant que Membre.

2.2 Interprétation

Sauf stipulation expresse contraire ou si le contexte impose un sens différent:

(i) les renvois dans les présentes au préambule et aux articles s'entendent, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement, aux renvois au préambule et aux articles des Conditions Générales;

(ii) les mots comportant le pluriel doivent inclure le singulier et vice versa;

(iii) la référence à une personne emporte référence implicite aux cessionnaires de son fonds de commerce et à ses successeurs, héritiers ou ayants-droit éventuels enregistrés sur son espace individualisé lors de l'inscription et téléchargement de la preuve d'identité de l'ayant droit;

(iv) la référence à une disposition légale inclut, le cas échéant, tout amendement ou toute nouvelle promulgation de cette disposition ainsi que tout instrument légal, réglementaire ou ordonnance relatif à cette disposition ou à sa nouvelle promulgation;

(v) la référence à un document vise ce document tel qu'il peut être modifié, remplacé par voie de novation ou complété.

3. OBJET

L'objet des Conditions Générales est de définir les termes et conditions de mise à disposition des Services sur le Site par l'Association DonAction aux fins de permettre (i) aux Porteurs de Projets de promouvoir des Projets présentés sur le Site, et (ii) aux donateurs de soutenir la réalisation des dits Projets par les Dons collectés par l'intermédiation du Site.

Les conditions d'accès aux Services sont décrites respectivement aux articles 4 et 5 des Conditions Générales.

(i) Apporté un soutien sous forme de dons, matériel, humain ou prêt gracieux à toute personne ayant un projet professionnel, et qui elles-mêmes viennent soutenir l'Association DonAction .

(ii) Apporter un soutien sous forme de dons, matériel et humain aux associations caritatives qui viennent en aide aux enfants, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux animaux et à l'environnement.

(iii) Une main d'œuvre gratuite peut être organisée pour les associations qui en ont besoin.

(iv) Accompagner et contribuer via une aide matériel, humanitaire et sous forme de dons tous projets des membres et des associations.

(v) Soutenir toutes actions caritatives sous forme de don ponctuel.

(vi) Accompagner et contribuer à la réalisation de projets associatifs ou micro-projets économiques sous forme de don ou de prêt gracieux.

3.1 Actions commerciales

L'Association DonAction se donne le droit d'organiser des tombolas, vente de produits dérivés sur tout support, etc..., afin de récolter des dons supplémentaires en vue de les redistribuer aux associations partenaires.

4. SERVICE DE MISE À DISPOSITION DU SITE

4.1 Propriété du Site

L'Association DonAction a élaboré et mis en place le Site qui assure l'interface entre les Porteurs de Projets souhaitant associer les donateurs à la réalisation et à la promotion des Projets conçus et apportés par les Porteurs

de Projets et les donateurs désireux de soutenir les Projets proposés sur le Site.

Tous les Droits de Propriété Intellectuelle portant sur tous programmes informatiques, ainsi que toutes les mises à jours, nouvelles versions et copies des dits programmes mis à disposition des Membres au travers du Site sont et resteront la propriété de l'Association DonAction ou de ses cessionnaires, successeurs ou ayants droit et aucun titre de propriété y afférent n'est transféré aux Membres par les présentes.

L'Association DonAction accorde aux Membres, qui l'acceptent, le droit non exclusif et non cessible, pour la durée de validité des présentes, partager l'accès au Site et d'utiliser le Site aux seules fins d'accès aux Services au titre des présentes.

Les Membres reconnaissent que toute information relative au Site, en dehors des contenus du Site, constitue la propriété exclusive de l'Association DonAction qui est seule titulaire des droits relatifs au Site et en assure la mise à jour et la maintenance.

Le droit de reproduction aux termes du Code de propriété intellectuelle ne s'entend qu'aux fins de représentation sur écran monoposte et est strictement réservé à un usage privé. Toute reproduction, distribution ou publication de contenus à usage commercial ou collectif sans autorisation écrite préalable émanant de l'Association DonAction est interdite. Le contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.

Le mécanisme des liens est autorisé lorsque les pages relatives au Site apparaissent dans une fenêtre entière et isolée, sous leurs adresses respectives.

Tout Membre s'interdit d'utiliser le Site à des fins commerciales et d'une manière générale de proposer des produits et des services en contrepartie d'une rémunération directe ou indirecte ; il s'interdit de "revendre" mettre à disposition d'un tiers et/ou des autres Membres, à titre onéreux et/ou gratuit, l'accès au Site et aux Services. Il s'interdit de publier tout message publicitaire, de promotion, ou d'affiliation rémunérant le Membre sous quelque forme que ce soit.

4.2 Accessibilité du Site

Le Site de l'Association est accessible gratuitement, autant que faire se peut, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Alors même que l'Association DonAction a effectué toutes les démarches nécessaires pour s'assurer de la fiabilité des informations, logiciels et Services contenus sur le Site, elle ne saurait être tenue responsable d'erreurs, d'omissions, de virus ou des résultats qui pourraient être obtenus ou être la conséquence d'un mauvais usage de ceux-ci.

L'Association DonAction ne saurait être tenue responsable des problèmes et incidents techniques pouvant survenir et entraîner un risque de perte de données. L'Association n'est en effet tenue qu'à une simple obligation de moyens.

Le Membre déclare et garantit qu'il connaît parfaitement les caractéristiques et les contraintes d'Internet.

Les équipements (ordinateurs, logiciels, moyens de communication électronique, etc...) permettant l'accès aux Services fournis par l'Association DonAction sont à la charge exclusive du Membre, de même que les frais de communication électronique induits par leur utilisation.

Les Conditions Générales s'appliquent (i) pour le Visiteur : de sa connexion sur le Site à la fin de sa navigation, et (ii) pour le Membre : de la création de l'Espace Individualisé jusqu'à la clôture de celui-ci.

Chaque Visiteur a, de manière générale, pour obligations de (i) respecter les lois et règlements en vigueur, (ii) se comporter de façon loyale à l'égard de l'Association DonAction et des autres Visiteurs, (iii) respecter les Droits de Propriété Intellectuelle afférents aux contenus fournis par l'Association DonAction et les Membres sur le Site, (iv) ne communiquer que des données exactes et fidèles relativement à son état civil et ses coordonnées personnelles, et (v) ne prendre aucun engagement pour un tiers sauf accord écrit et préalable.

En cas de violation des conditions d'accès au Site et d'utilisation des Services proposés sur le Site, l'Association DonAction se réserve le droit de suspendre l'accès au Site et l'utilisation des Services aux Membres et Visiteurs concernés. Les violations continues et répétées donnent droit à l'Association DonAction unilatéralement de résilier les présentes à l'égard des Membres et des Visiteurs concernés avec effet immédiat.

4.3 Inscription et identification des Membres

Le Visiteur peut s'inscrire sur le Site et ainsi devenir Membre en remplissant l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription disponible sur le Site. Sont éligibles pour devenir Membres de la communauté du Site les Particuliers, les Entreprises et les Associations.

Après l'inscription et la création de l'Espace Individualisé du membre sur le Site, le donateur pourra contribuer aux Dons aux fins de soutenir un ou plusieurs Projets proposés par les Porteurs de Projets concernés sur le Site.

En tant que donateur, le Membre doit lire et accepter les Conditions Générales (consultables en permanence sur le Site).

Lorsque les conditions nécessaires à l'inscription sont remplies, le Membre dispose d'un identifiant (nom d'utilisateur) et d'un mot de passe qui sont strictement personnels et confidentiels. Ils ne devront pas en aucun cas être communiqués, ni partagés avec des tiers. Ces informations permettront la connexion à l'Espace Individualisé consacré à chaque Membre.

Dans le cas de diffusion ou d'utilisation de ces éléments de façon contraire à leur destination, l'Association DonAction sera libre de résilier l'accès à l'Espace Individualisé. Le Membre reste seul responsable de l'utilisation de ces éléments d'identification par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son Espace Individualisé en tant que Membre, qu'elles soient frauduleuses ou non. Le Membre garantit l'Association DonAction contre toutes demandes à ce titre.

Si le Membre souhaite affilier un tiers et fournir à l'Association DonAction les coordonnées de ce dernier, il s'engage à avoir préalablement obtenu de ce tier un consentement exprès pour permettre le traitement de ses données personnelles par l'Association DonAction . Ces données qui seront uniquement utilisées pour adresser à ce tiers, au nom et pour le compte du Membre ayant fourni à l'Association DonAction ces coordonnées, un message électronique l'informant sur l'Association DonAction et sur les Services proposés sur le Site. Le cas échéant, le Membre fournira ces informations volontairement et librement et sous sa responsabilité exclusive et en avertira l'Association DonAction .

4.4 Données personnelles des Membres

(a) Collecte des données

L'Association DonAction protège les données personnelles et la vie privée de ses Membres. Ainsi, le Site a pris connaissance auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous la Dispense DI-008.

Les informations personnelles recueillies par la plateforme incluent notamment le nom, le prénom, l'adresse email et peuvent inclure également, notamment pour les Porteurs de Projets, l'adresse postale, la nature de la personne inscrite (particulier, association, entreprise), le numéro d'identification de l'entreprise, le numéro de téléphone fixe et/ou portable.

Seules les personnes ayant clairement rempli le formulaire comportant toutes les informations demandées sur le Site, ayant une adresse e-mail valide, et ayant consenti aux présentes Conditions Générales peuvent devenir

Membres titulaires d'un Espace Individualisé sur le Site. Le Membre s'engage à compléter en bonne et due forme le formulaire d'inscription en fournissant des informations exactes à l'Association DonAction qui pourra mettre fin à cette inscription à tout moment et sans préavis en cas de violation par le Membre de ses obligations.

Cette inscription est nécessaire afin de profiter pleinement des Services proposés sur le Site. L'Association DonAction peut également demander à ses Membres des informations complémentaires lors d'opérations spécifiques telles que des jeux, enquêtes ou offres promotionnelles.

La collecte des informations personnelles lors de l'inscription du Membre a pour finalité de permettre l'accès aux Services disponibles sur le Site.

L'Association DonAction et le cas échéant, les organismes techniques intervenant dans la mise en œuvre des Services proposés sur le Site à des fins des statistiques d'utilisation du Site ou d'amélioration des conditions de prestation des Services, sont seuls destinataires des informations nominatives collectées.

Le donateur accepte et autorise l'Association DonAction à transmettre aux Porteurs de Projets les informations nominatives (sauf informations relatives aux paiements par l'intermédiation du Site dont la sécurité est préservée conformément aux présentes), de façon ponctuelle et en tant que de besoin, aux fins d'apporter le soutien aux Projets présentés sur le Site, notamment pour permettre aux Porteurs de Projets de recevoir les Dons des donateurs et

de pouvoir leur faire parvenir directement toute information et reçu fiscal disponibles.

Par ailleurs, l'Association DonAction peut être amenée à divulguer des données personnelles lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification, à l'interpellation ou à la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice ou atteinte (intentionnellement ou non) aux droits ou à la propriété de l'AssociationDonAction , à d'autres Membres, ou à toute autre personne risquant d'être pénalisée par de telles activités.

(b) Confidentialité des données personnelles des Membres

Aucune des informations transmises par le Membre lors de la création de son Espace Individualisé n'est visible par d'autres Membres. Celles-ci sont protégées par un nom d'utilisateur et un mot de passe de façon à ce que seul le Membre ait accès à ses informations personnelles.

Le mot de passe est personnel et confidentiel. Le Membre est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe. Le Membre s'engage à conserver secret son mot de passe et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Membre est juridiquement responsable de l'utilisation de son Espace Individualisé, y compris dans le cas de l'utilisation de son Espace Individualisé par une tierce personne. Le Membre s'engage à notifier immédiatement à l'Association DonAction de toute utilisation non autorisée de son Espace Individualisé ou toute autre violation de confidentialité. En

aucun cas, le Membre n'est autorisé à céder son Espace Individualisé ou le droit d'accès à son Espace Individualisé à un tiers.

L'Association DonAction ne demandera jamais au Membre son mot de passe via un appel téléphonique ou un e-mail non sollicité. Le Membre ne devra en outre pas oublier de se déconnecter de son Espace Individualisé ni de fermer la fenêtre de son navigateur à l'issue de la session de travail. Il évitera ainsi que d'autres Membres n'accèdent à ses informations personnelles en cas de partage d'ordinateur avec une autre personne, ou travail dans un lieu public tel une bibliothèque ou un cybercafé.

L'Association DonAction s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de mettre en œuvre des mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel.

D'autre part, les sites web qui ont des liens hypertextes sur le Site peuvent recueillir des informations personnelles concernant les Membres. Les pratiques de ces sites en matière d'informations ne sont pas couvertes par les Conditions Générales.

(c) Accès et modification des données personnelles des Membres

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2007-801 du 6 août 2004, chaque Membre dispose sur les données personnelles le concernant des droits d'accès, de rectification et d'opposition. Le Membre peut donc exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les

informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Pour exercer ses droits de modification à tout moment, chaque Membre doit se rendre, avec son nom d'utilisateur et son mot de passe, dans son Espace Individualisé sur le Site. Pour la suppression de son Espace Individualisé, le Membre pourra envoyer un e-mail comportant son nom d'utilisateur et son mot de passe à l'Association DonAction .

(d) Conservation des données personnelles

Les données personnelles des membres seront conservées sur un serveur sécurisé ... (OVH) ; ceci durant toute la durée de la période de collecte des dons et de réalisation du projet.

Voir avec la CNIL pour la durée de conservation des données au-delà.

4.5 Cookies

Un “cookie” est un bloc de données envoyé à votre navigateur par un serveur web et stocké sur le disque dur de l'ordinateur. Un ou plusieurs ” cookies ” peuvent être placés de manière anonyme par l'Association DonAction sur le disque dur de l'ordinateur. Ces cookies ne comportent aucune information à caractère privé, ou qui puisse permettre d'identifier le Visiteur. Ils permettent simplement à l'Association DonAction d'améliorer en permanence le Service proposé sur le Site dans l'accès aux contenus, de reconnaître le Visiteur lorsqu'il se connecte au Site, de faciliter la gestion du

Site, et ils peuvent également être utilisés à des fins statistiques (pages consultées, date et heure des consultations, etc.).

Le Visiteur est informé qu'il peut s'opposer à leur mise en place en suivant la procédure indiquée sur son navigateur. Néanmoins, l'utilisation du Site pourrait dans ce cas se révéler altérée, voire impossible.

4.6 Responsabilité du fait des contenus

Toutes les informations fournies par un Membre dans le cadre des présentes sont exactes et à jour dans tous leurs aspects significatifs à la date à laquelle elles sont fournies ou, le cas échéant, à la date à laquelle elles se rapportent.

Le Membre garantit l'Association DonAction contre tout recours de toute personne (en ce incluant des Membres, des Visiteurs, et plus généralement, des tiers) concernant la reproduction et la diffusion de ces contenus et informations.

Le Membre ne manque à aucune des dispositions légales, réglementaires et administratives qui lui sont applicables et dont le non-respect porterait atteinte à sa capacité à satisfaire à ses obligations au titre des présentes. En particulier, le Membre détient l'ensemble des droits relatifs aux contenus et aux informations qu'il a lui-même fournis à l'Association et aux Visiteurs.

Le Membre s'engage à respecter toutes les lois, réglementations et accords contractuels ou autres qui lui sont applicables, dès lors que leur non-respect est susceptible d'affecter significativement sa capacité à exécuter ses obligations au titre des présentes.

5. SERVICE DE L'INTERMÉDIATION ET DE MISE EN RELATION

5.1 Présentation des Projets

Dans le cadre des Services proposés sur le Site, les Porteurs de Projets sont soumis à l'Association DonAction , pour la publication sur le Site, d'une présentation détaillant la nature, les objectifs, les caractéristiques principales et le déroulement de(s) Projet(s) qu'ils entendent développer avec le soutien des donateurs conformément aux présentes.

Aux fins d'être considérée par le donateur pour la promotion éventuelle sur le Site, la présentation d'un Projet doit notamment préciser l'Objectif de Levée des Dons, la Période de Collecte des Dons, et les Contreparties.

Les caractéristiques et paramètres des Projets apportés par un Porteur de Projet, une fois acceptés par DonAction et proposés sur le Site conformément aux présentes, ne pourront plus être modifiés par le Porteur de Projet à l'issue de la Période de Collecte des Dons. Toutefois, le Porteur de Projet sera autorisé pendant la Période de Réalisation, à apporter des modifications au Projet qui ont pour objet d'améliorer la réalisation des objectifs poursuivis par le Projet ou les Contreparties mis à la disposition des donateurs.

Il appartient au Porteur de Projet de s'assurer qu'il a tous les droits nécessaires pour publier le Projet sur le Site et qu'il est en conformité avec toutes les lois et tous les règlements applicables à la conception et la réalisation du Projet concerné. En particulier, les Porteurs de Projets s'interdisent d'apporter les Projets (i) en infraction avec les lois et règlements

en vigueur, (ii) pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée d'une personne, (iii) contraires aux bonnes mœurs, ou (iv) incitant ou menant à une activité illégale ou toute autre activité qui porterait atteinte aux droits de l'Association DonAction et de ses cocontractants, des Visiteurs, des Membres et, plus généralement, de toute tierce personne.

Le Porteur de Projet est entièrement responsable de la présentation du Projet publiée sur le Site et doit s'assurer notamment que cette présentation ne saurait induire les Visiteurs en erreur. Le Porteur de Projet reconnaît que la fourniture d'informations trompeuses, incomplètes ou erronées est susceptible d'engager sa responsabilité à l'encontre de l'Association DonAction et des Visiteurs et assume l'entière responsabilité des conséquences résultant de toute omission ou négligence à cet égard.

5.2 Promotion sur le Site

À compter de la date de communication de cette proposition détaillée de Projet par le Porteur de Projet, l'Association DonAction dispose d'un délai de cinq Jours Ouvrés pour donner son accord à la présentation aux Visiteurs sur le Site d'un Projet apporté par le Porteur de Projet. Dans le cas contraire, l'Association DonAction peut dans ce même délai notifier au Porteur de Projet: (i) un refus pur et simple sans avoir à motiver sa décision, ou (ii) une demande de modification des paramètres du Projet envisagé telle qu'indiquée dans les Conditions Générales. Dans ce cas, si aucun accord n'est intervenu dans un délai de trente (30) Jours Ouvrés à compter de la notification faite au Porteur de Projet, le Projet sera considéré définitivement refusé par l'Association DonAction .

Les Projets publiés sur le Site sont répertoriés dans l'Espace Individualisé permettant au Porteur de Projet de présenter un nombre illimité de Projet aux Visiteurs sur le Site. Et le cas échéant, par courrier électronique.

La consultation des Projets et des contenus fournis par les Porteurs de Projets publiés dans leurs Espaces Individualisés par les Visiteurs et les Membres est entièrement libre et gratuite. Les Membres pourront être avertis de la mise en ligne d'un Projet par un courrier électronique d'information envoyé à leur intention par l'Association DonAction .

Le Porteur de Projet accepte par les présentes que les contenus et les informations fournis soient exploités librement par l'Association DonAction et les Visiteurs en relation avec le Projet.

Ainsi, le Porteur de Projet accorde à l'Association DonAction (i) le droit d'utiliser, dans le cadre de sa communication et de la promotion du Site, le nom du Porteur de Projet dont les Projets figurent sur le Site ainsi que le nom et les caractéristiques du Projet, et ce pour la durée des présentes, et (ii) le droit de reproduire et de faire reproduire les contenus et informations fournis sur les sites Internet dès lors que ces exploitations sont effectuées en relation avec la promotion du Projet.

En outre, le Porteur de Projet accepte expressément que les contenus et informations fournis soient utilisés sur le Site avec la présence de marques ou logos des partenaires annonceurs et sponsors de l'Association DonAction .

5.3 Réalisation des Projets

L'Association DonAction n'est pas responsable des actions des Porteurs de Projets qui restent seuls responsables des termes qui les lient avec les donateurs dans le cadre des collectes de Dons par l'intermédiation du Site.

Il n'y a aucune obligation de contreparties entre les donateurs et les Porteurs de Projets.

Les Porteurs de Projets sont seuls responsables de la collecte des Dons qu'ils organisent par l'intermédiation du Site. Par conséquent, tout risque que comportent le développement et le déroulement d'un Projet, ainsi que les reports et l'annulation éventuels, sont entièrement pris en charge par les Porteurs de Projets.

Le Porteur de Projet garantit et s'engage à indemniser l'Association DonAction contre tout dommage subi par cette dernière, ainsi que de la protéger contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de l'Association DonAction par un Membre, un Visiteur ou, plus généralement, par un tiers, au titre de la violation d'un droit quelconque résultant de la publication du Projet sur le Site ou de la réalisation du Projet présenté sur le Site.

5.4 Projet abandonné ou non suivi

Lorsqu'un membre donateur décide de ne plus suivre son projet pour sa réalisation, il se verra rétrogradé de niveau. Après une semaine d'inactivité, le membre sera contacté afin qu'il prenne connaissance des risques encourus. En effet, les membres donateurs qui veulent concrétiser leurs projets et qui continuent de promouvoir la plate-forme DonAction ,

obtiendront systématiquement de l'entraide au sein de l'Association. Les membres qui ne suivent plus leurs projets ou qui tout simplement les abandonnent, se verront perdre leurs réseaux et leurs positions XL, mais obtiendront une place dans l'équipe d'Entraide Mondiale. De ce fait ils continueront à recevoir des dons et pourrons monter à nouveau dans les équipes XL, à partir du moment où ils décident vraiment de réaliser leurs projets.

6. SERVICE DE COLLECTE ET DE SUIVI DES DONNS

6.1 Collecte des Dons

Les donateurs sont entièrement libres du montant et de l'affectation de leurs Dons.

En acceptant les présentes, le donateur déclare que la source des fonds utilisés par lui sur le Site n'est pas illégale et s'engage à ne pas utiliser cette dernière pour une activité illégale ou frauduleuse, notamment le blanchiment d'argent.

Il est précisé que l'apport des Dons par les donateurs ne saurait être interprété comme étant constitutif d'un lien contractuel quelconque entre le donateur et l'Association DonAction , l'Association DonAction restant le seul intermédiaire entre le Porteur de Projet et le donateur dans le cadre de la promotion d'un Projet.

En conséquence, les obligations souscrites dans le cadre des présentes sont exclusivement des obligations du Site à l'égard du donateur et celui-ci ne pourra rechercher la responsabilité contractuelle de l'Association DonAction en cas de défaillance du Porteur de Projet à ses obligations (définies au paragraphe 5.1).

6.2 Règlement des Dons

Le Porteur de Projet pourra à tout moment de la Période de Collecte des Dons, demander le règlement des Dons perçus par l'intermédiation du site à la seule condition d'avoir reçu un minimum de 100 €.

Néanmoins, l'Association DonAction se réserve la possibilité de choisir un jour ouvré, et ce dans un souci de gestion et de contrainte organisationnelle.

Le règlement des Dons sera effectué à l'aide d'un des moyens de paiement proposés pour le Projet concerné, qui peut être par exemple la carte bancaire et/ou tout autre moyen de paiement déjà proposé sur le Site ou qui seront intégrés au service dans l'avenir.

(a) Frais de gestion de l'Association

L'Association DonAction prélèvera sur les Dons collectés par l'intermédiaire du Site une commission de 10 % permettant de couvrir l'ensemble des frais de gestion de l'Association.

6.3 Déclaration des Dons

Chaque année civile, le site met à disposition un onglet précisant le total de dons perçus par chaque porteur de projet.

6.4 Suivi des Dons

L'Association DonAction s'engage à communiquer à chaque Porteur de Projet le montant de chaque Don réalisé à son profit, la date de paiement du Don et, le cas échéant, les données nominatives du donateur dans la limite du strict nécessaire à la réalisation du Projet conformément aux présentes. Les donateurs et les Porteurs de Projets peuvent suivre, pendant la Période de Collecte des Dons applicable aux Projets proposés sur le Site, l'évolution des Dons collectés pour chaque Projet soutenu dans leur Espace Individualisé.

6.5 Annulation des Dons

En cas de non-respect des conditions générales, l'Association DonAction se réserve le droit de geler ou d'annuler les dons perçus par le Porteur de projet.

6.6 Fiscalité et reçus fiscaux

Il appartient à chaque Membre de s'acquitter de toute taxe applicable ou impôt associé, que ce soit sur les Dons collectés par l'intermédiation du Site en tant que Porteur de Projet, ou sur les Dons apportés par les donateurs en tant que soutien au Projet.

L'Association DonAction est chargée d'établir et de transmettre directement au donateur les reçus fiscaux éventuels attestant de la contribution à des Dons par l'intermédiation du Site. Il appartient à chaque donateur de

vérifier son éligibilité à bénéficier de déduction d'impôt sur tout ou partie des Dons effectués par l'intermédiation du Site, conformément aux dispositions de la loi en vigueur du pays de résidence.

7. VALIDITÉ, MODIFICATIONS ET RÉSILIATION

7.1 Validité et modifications des conditions générales

Les présentes Conditions Générales prennent effet à compter de leur publication sur le Site et restent en vigueur jusqu'à leur modification partielle ou totale par l'Association DonAction . L'Association DonAction se réserve le droit de modifier unilatéralement les Conditions Générales à tout moment. L'AssociationDonAction informera le Membre des modifications par courrier électronique. Chaque utilisation des Services proposés sur le Site par les Membres constitue l'acceptation de la dernière version des Conditions Générales publiées sur le Site de l'Association DonAction .

7.2 Résiliation des conditions générales

Les présentes Conditions Générales pourront être résiliées de plein droit:

(a) par les Fondateurs à tout moment et sans préavis;

(b) par l'Association DonAction en cas d'interruption de l'accès au Site ou de la fourniture des Services à tout moment sous un préavis de [trente (30)] jours;

(c) par l'Association DonAction en cas de non-respect par l'un des Membres des engagements pris dans ces Conditions Générales resté non remédié dans un délai de [cinq (5)] jours ouvrés à compter de la notification de défaut adressée par l'Association DonAction .

Nonobstant cette résiliation, les Projets en cours de Période de Collecte des Dons ou de Période de Réalisation, ainsi que les Dons y afférents collectés par l'intermédiation du Site, continueront jusqu'à la réalisation complète des Projets, et l'Association DonAction et les Membres s'engagent à respecter leurs engagements respectifs conformément aux présentes.

7.3 À compter de la date effective de résiliation de l'inscription sur le Site ou de l'accès aux Services, toute publication des contenus relatifs au Membre concerné, ainsi que la promotion de ses Projets publiés auparavant sur le Site seront immédiatement arrêtées, et le Membre concerné n'aura plus accès à son Espace Individualisé sur le Site.

7.4 Stratégie double impact

Conformément aux dispositions des consignes et des conditions générales d'utilisation, vous acceptez ou non la nouvelle stratégie d'entraide par l'intermédiaire des boutons « 01 », « 02 » et « 03 » mis à cet effet dans la page d'accueil de votre Back Office.

Comme indiqué précédemment, DonAction se réserve le droit de modifier le fonctionnement de son algorithme d'obtenir une répartition des dons plus juste.

Acceptation

En cliquant sur les boutons « 01 » et « 03 », vous acceptez de rentrer dans la nouvelle stratégie « d'entraide et de FollowMe des Equipes 2XL, 4XL,8XL et 16XL » afin d'obtenir plus de dons. L'Equipe Mondiale continuera d'exister et de fonctionner toujours de la même façon.

Vous acceptez également de quitter définitivement votre ancien BackOffice et par la même occasion votre parrain et votre réseau. Selon leurs souhaits, votre parrain et votre réseau pourront vous rejoindre dans la nouvelle stratégie.

Si vous avez du solde, celui-ci sera transférer sur votre nouveau Back Office.

Une période de préinscription de 15 jours minimum sera mise en place, chaque membre donateur devra affilier obligatoirement 2 filleuls par l'intermédiaire du lien qui lui aura été fourni par son parrain. Pendant la période de préinscription, tous les membres donateurs se suivront les uns et les autres dans une file d'attente. Chaque membre pourra atteindre la 16 XL dès qu'il aura à lui seul 157 membres derrière lui.

Une date et une heure précise seront définies et communiquées pour que chaque membre donateur fasse son don de 100€ dans un délai de 7 jours maximum. Une fois ce délai passé, si le membre n'effectue pas son don, il sera reconduit à la dernière place de la file d'attente et devra tout recommencer sur la prochaine période de préinscription. Si une deuxième fois le membre n'effectue toujours pas son don, il sera éliminé de la stratégie et devra, s'il le souhaite, se réinscrire à nouveau.

Pendant la durée de préinscription, un calculateur vous indiquera régulièrement combien de dons vous disposez dans votre Back office. Ces dons pourront être retirés qu'après que le membre est fait son don de 100€. Tous les dons peuvent être retirés qu'après la période de 7 jours du paiement des dons. La valeur exacte des dons disponible peut être modifiée si par exemple certains membres n'ont pas eux-mêmes effectué leurs dons. L'algorithme calculera le prorata de ce que le membre possède réellement.

Important : toute personne qui n'aura pas effectué son don se verra perdre sa position, l'estimation des dons accumulés et se retrouvera dernier de la file d'attente pour recommencer depuis le début.

Refus.

En refusant d'intégrer la nouvelle stratégie, c'est-à-dire en cliquant sur les boutons « 2 » et « 3 », vous refusez par la même occasion d'obtenir plus de dons et vous restez sur les anciennes Equipes de l'ancien Back Office.

8. RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION DONACTION

(a) L'Association s'entoure des plus grandes précautions s'agissant du fonctionnement et de la maintenance du Site, et ne fait appel à cet effet qu'aux informations et moyens techniques qui lui apparaissent fiables. Pour autant, l'Association DonAction ne garantit pas un fonctionnement sans erreurs et ininterrompu du Site, ni l'exactitude ou la mise à jour de son contenu. L'Association DonAction décline expressément toute responsabilité à ce titre. Par ailleurs, l'Association DonAction peut modifier sans préavis le

contenu et les fonctionnalités du Site et demande par conséquent aux Membres de s'y reporter régulièrement. Sauf disposition expresse contraire, toute nouvelle caractéristique qui améliore ou augmente un ou plusieurs Services existants, ou tout nouveau Service lancé par l'Association DonAction sur le Site sera soumis aux Conditions Générales.

(b) La responsabilité de l'Association DonAction ne pourra être engagée, sauf faute lourde ou doléance, pour tout acte ou omission, inexécution, exécution partielle ou retard dans l'exécution de ses obligations en relation avec le dommage ou la perte subi directement ou indirectement par le Membre du fait d'un acte ou d'une omission d'un autre Membre ou de toute autre personne liée à ce dernier.

(c) L'Association DonAction ne pourra pas être tenue responsable envers un Membre ou envers tout tiers d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption des Services imputable à la Force Majeure, au fait d'un Membre ou d'un tiers, ainsi qu'aux aléas inévitables pouvant découler de la technique et de la complexité de la mise en œuvre des Services.

(d) Les Membres sont seuls responsables de l'intégralité et de l'intégrité des contenus qu'ils transmettent sur le Site et des conséquences qui en résultent. Ainsi, les Membres garantissent ne pas transmettre de contenus constituant une violation des Droits de Propriété Intellectuelle, une atteinte aux personnes (notamment diffamation, insultes, injures, etc.), au respect de la vie privée, une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, etc...). La transmission desdits contenus est rigoureusement

interdite. En cas d'atteinte aux lois en vigueur, aux bonnes mœurs, aux conditions présentes d'utilisation ou pour toute autre raison librement interprétée, l'Association DonAction se réserve le droit d'exclure pour une durée limitée ou de façon définitive les Membres qui se seront rendus coupables de telles infractions et de supprimer des informations et les renvois à ces informations.

(e) L'Association DonAction s'efforce de maintenir accessible le Site 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, mais n'est tenue à aucune obligation de résultat. L'Association DonAction peut donc interrompre l'accès au Site, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau. L'accès peut également être interrompu interne pour toute autre raison interne ou externe. L'Association DonAction ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour les Membres ou tous tiers. Il est rappelé par ailleurs que l'Association DonAction peut mettre fin ou modifier les caractéristiques du Site à tout moment, et cela sans préavis. En aucun cas l'Association DonAction ne saurait être tenue responsable d'une perte ou d'une détérioration de ces données. Toute information ou conseil fourni par l'Association DonAction ne saurait être interprété comme une quelconque garantie. Par ailleurs, des liens hypertextes peuvent conduire à une consultation de sites web extérieurs gérés par des tiers. Sur ces sites web, l'Association DonAction n'a aucun contrôle et n'assume aucune responsabilité quant à leur contenu.

(f) L'Association DonAction met notamment à disposition des Membres un TCHAT d'expression sur les Projets exposés par les Porteurs de Projets.

L'Association DonAction n'entend assumer aucune responsabilité rédactionnelle pour les opinions, les comptes rendus, les conseils, les textes ou pour tout autre contenu échangé dans le cadre de ses Services.

(f1) Il est formellement interdit de SPAMMER sous risque d'exclusion et de radiation.

(g) L'Association DonAction ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage, que ce soit au titre d'une responsabilité contractuelle, quasi-délictuelle ou délictuelle à tout autre titre, en raison de toute action commise ou tout fait survenu.

(h) L'Association DonAction n'assure aucune mission de conseil auprès des Membres. A ce titre là l'Association DonAction ne saurait en aucune manière être tenue responsable des conséquences de la contribution des Dons. En particulier, l'Association DonAction ne donne aucune recommandation ni ne fournit aucun avis sur les conséquences fiscales pour les donateurs et les Porteurs de Projets. Il conviendra que chaque Membre se renseigne sur ses obligations fiscales découlant de la contribution et de la collecte des Dons.

9. NOTIFICATIONS

9.1 Modes de notifications

Toute notification, demande ou communication faite en exécution des Conditions Générales, doit être faite par un document écrit adressé, par tous moyens, à la partie concernée.

9.2 Destinataires

Toute notification, demande ou communication devant être faite et tout document devant être délivré, par une Partie à une autre Partie en exécution des présentes, s'effectuera conformément aux indications figurant ci-après :

(a) Concernant l'Association DonAction : À l'attention de: Claude Pinto, Président de DonAction 28 avenue d'Arromanches 94100 Saint Maur des Fossés, Adresse email: contact.donation@gmail.com

(b) Concernant les Membres: À l'adresse, numéro de téléphone, adresse email, nom de service ou de responsable indiqué par le Membre sur son Espace Individualisé.

9.3 Les notifications sont réputées effectuées

(a) par lettre recommandée avec accusé de réception: à la date de première présentation de la lettre recommandée par les services postaux, la date mentionnée sur le récépissé faisant foi de la date;

(b) par remise en main propre: à la date mentionnée sur le reçu signé par le destinataire ou l'un quelconque de ses salariés ou préposés.

(c) par communication électronique: à la date mentionnée sur le message d'envoi à la condition d'avoir été réceptionnée sous forme lisible.

10. VERSEMENT DU DON

Tout donateur et membre devra faire un don unique de 5€, 25€, 50€ ou 100€ pour pouvoir s'enregistrer chez DonAction et prétendre à recevoir des dons pour son projet, ce don sera d'un montant de 100€ renouvelable chaque année à la date d'anniversaire de son inscription afin de pouvoir continuer à recevoir des dons, le don est un don et ne sera donc pas remboursable pour quelque raison que ce soit.

Démarrage de la plateforme et don unique de 100€ :

Pendant la période de lancement de DonAction , pouvant durer entre 3 et 6 mois, seuls les dons minimum de 100€ seront acceptés en Europe et Amérique du Nord. A tout moment, l'Association DonAction indiquera via le site de la plateforme, l'ouverture des dons minimum de 25€ et 50€. Si toutefois, après la période de lancement les dons minimum de 25€ et 50€ sont trop nombreux, il pourra être décidé de valider les dons de 100€ minimum, et ce jusqu'à nouvel ordre et sans préavis. Il est important de comprendre que la plateforme fonctionne avec une équipe à 100€, et lorsqu' un membre fait un don de 25€ ou 50€, DonAction avance la différence.

11. PROJET

Chaque membre (donateur) pour devenir porteur de projet a l'obligation de déposer son projet avec précisions dans les délais impartis (5 jours ouvrés) afin d'être éligible à recevoir des dons.

Aux fins d’être accepté par l’Association DonAction pour la promotion éventuelle sur le Site, le Porteur de Projets s’engage à fournir de manière claire et précise, pour tout Projet proposé: la description du Projet, le montant minimum que doivent atteindre les contributions pour que le Projet soit considéré comme financé, la Période de Collecte ainsi que les contreparties qu’il propose.

Les caractéristiques et paramètres du Projet sont soumis à l’acceptation préalable de l’Association DonAction sans obligation de motiver son refus et sans garantir en rien le Porteur de Projet sur la réussite du Projet ou l’authenticité des informations présentées par le Porteur de Projet. En effet, la sélection des contenus vise essentiellement à vérifier la cohérence et la qualité du Projet et n’a pas pour objet de contrôler la viabilité, la faisabilité ou l’authenticité du Projet proposé.

12. STIPULATIONS DIVERSES

12.1 Divisibilité

Dans le cas où l’une ou plusieurs stipulations contenues dans les Conditions Générales sont déclarées nulles, la validité des autres stipulations des présentes n’en est en aucun cas affectée.

Les stipulations déclarées nulles seront, conformément à l’esprit et à l’objet des présentes, remplacées par d’autres stipulations valables, qui, eu égard à leur portée se rapprochent dans toute la mesure permise par la loi, des stipulations déclarées nulles.

12.2 Intégralité

Sauf stipulation contraire, les Conditions Générales contiennent de façon complète et exclusive l'ensemble des termes applicables à l'objet des présentes et annulent et remplacent toutes négociations, communications, déclarations et engagements antérieurs, qu'ils soient oraux ou écrits, entre les Parties quant à l'objet des présentes.

12.3 Indépendance des Membres

Le Membre utilise le Site et les Services proposés sur le Site de manière totalement indépendante et son inscription sur le Site et la collecte des Dons ne sont constitutives, vis-à-vis de l'Association DonAction , d'aucune relation de subordination, d'agence, de société de fait ou en participation ou de représentation.

12.4 Cession

L'Association DonAction se réserve le droit de céder à tout tiers de son choix tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes Conditions Générales, ce que le Membre accepte sans réserve.

En cas de décès d'un membre, les dons collectés dans son Espace Individualisé seront redistribués à la personne désignée lors de son inscription et enregistré sur son Espace Individualisé.

13. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales sont soumises pour leur validité, leur interprétation et leur exécution au droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

La monnaie officielle utilisée par la plateforme DonAction est l'EURO.

14. MISE EN DEMEURE

Toute personne, même externe à la plateforme qui chercherait à porter préjudice à ou qui porterait atteinte à l'Association DonAction ou à ses fondateurs par des allégations mensongères ou des propos diffamatoires se verra assignée en Justice et condamné à une amende de 45000 euros.

15. RESILIATION ET POURSUITE

Tout membre inscrit chez DonAction qui ne respecte pas l'éthique de la plateforme associative se verra exclu de DonAction et perdra sans préavis tous les avantages, et ce sans conditions. Il se verra également poursuivi en Justice.

Une des caractéristiques d'éthique de DonAction est de ne jamais indiquer sous quelque forme que ce soit, les mots « investissement, gagné de l'argent ou gains, salaire, etc.. ». DonAction est tout simplement une association qui utilise une plateforme de redistribution des dons.

16. MENTIONS LÉGALES

Propriété du Site: ce Site appartient et est exploité par DonAction (ci-après l' "Association"). L'Association DonAction , Association sous loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé au 28 avenue d'Arromanches 94100 Saint Maur des Fossés, immatriculée en préfecture sous le numéro W941010465.

DonAction a réalisé toutes les démarches pour obtenir l'autorisation d'exercer son activité d'Intermédiaire en Financement Participatif auprès des pouvoirs publics. L'activité de l'association est régie par les dispositions réglementaires suivantes : Décret n° 2014-1053 du 16 septembre 2014 relatif au financement participatif.